

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL BLOUIN sur la commune principale de l'AIOT La Ville au Roux 22600 LOUDEAC.**

**La référence de votre dossier est A-3-N7IVGI71HS et concerne une demande de type "une déclaration de modification"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 31/01/2023 à 16h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)**

**Les prescriptions applicables à l'installation**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **79234588600016**

Raison sociale **EARL BLOUIN**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**LA VILLE AU ROUX**

**LA VILLE AU ROUX**

**22600 LOUDEAC**

### Signataire

Nom : **BLOUIN**

Prénom : **Christophe**

Qualité : **Gérant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL BLOUIN**

Description des activités :

**L'EARL BLOUIN est autorisée par un arrêté en date du 8 mars 2022 à exploiter un élevage de 90 vaches laitières au lieu-dit « La Ville au Roux » à LOUDEAC. Le projet prévoit la construction d'une extension de la stabulation des vaches laitières pour pouvoir accueillir la salle de traite, une TPA 2x12, en remplacement d'un robot de traite qui ne convient pas au fonctionnement de l'élevage et dont l'éleveur souhaite se séparer. La construction se fera dans le prolongement de la stabulation existante, en partie haute afin de limiter le dispersement des bâtiments et d'utiliser la pente naturelle du terrain pour collecter les eaux vertes et les eaux blanches dans une fosse existante. La construction consiste en rallongement de 12m de la stabulation en place qui se trouve à l'arrière de l'élevage derrière un ensemble de bâtiments. L'impact sur le paysage est donc considérablement limité. Il n'y a pas de modification de l'accès aux bâtiments. Un tiers se trouve à moins de 100m du projet d'extension, cette situation fait donc l'objet d'une demande d'aménagement de prescriptions. Le volume d'effluents produits sera légèrement augmenté par la présence d'eaux vertes supplémentaires liées au besoin de lavage du parc d'attente. Cependant, l'EARL disposait avant projet de 5,5 mois de stockage alors qu'elle envoie toutes les semaines le lisier vers l'unité de méthanisation LG Biogaz. On peut donc considérer que les stockages disponibles sur l'exploitation seront suffisants. Les quantités d'azote et de phosphore générés par l'élevage demeurent inchangés. Le projet se trouve en zone A et respecte les articles du PLUi de LOUDEAC COMMUNAUTE – BRETAGNE CENTRE.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**La Ville au Roux**

**22600 LOUDEAC**

X : 272389

Y : 6797671

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

**Le projet prévoit la construction d'une extension de stabulation pour la salle de traite et le parc d'attente. Les dimensions seront de 27,60 x 12,20 m, soit 332 m<sup>2</sup>. Les aménagements sont situés section YO, parcelle n°39, lieu-dit « La Ville au Roux » sur la commune de LOUDEAC.**

## 6 - Mode d'exploitation

### Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**plans permis EARL BLOUIN-LOUDEAC(approbation éleveur)-3.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**plans permis EARL BLOUIN-LOUDEAC(approbation éleveur)-4.pdf**

Modification des prescriptions applicables :

**dérogation tiers.pdf**